

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Jeudi 19 avril 2018

PROPRETÉ & TRI DES DÉCHETS

**INAUGURATION DU COMPOSTEUR COLLECTIF DU THEATRE SILVAIN**

L'association « Bancaù de Silvette » qui gère le potager partagé des restanques du Théâtre Silvain (<http://bancau-de-silvette.org/>) a souhaité aller plus loin dans la démarche autour de la réduction des déchets à la source par le compostage. Une convention tripartite a été signée entre l'association Bancaù de Silvette, la mairie 1/7 et le Conseil de Territoire Marseille Provence pour la mise en place d'un composteur collectif.

**Sabine BERNASCONI**

Maire des 1<sup>er</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements de Marseille  
Vice-présidente du Département des Bouches-du-Rhône  
Vice-présidente du Territoire de Marseille Provence

**Monique CORDIER**

Vice-présidente du Conseil de Territoire Marseille Provence  
déléguée à la propreté et à la gestion des déchets  
Adjointe au Maire de Marseille

**Anne PERRILLAT**

Adjointe au Maire des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille  
Déléguée Chapitre – Longchamps  
Chargée de la Propreté

Inaugureront la mise à disposition d'un composteur collectif

**Vendredi 20 avril 2018 à 10h**

Au Théâtre Silvain

Chemin du Pont de la Fausse Monnaie, Corniche JF Kennedy, 13007 Marseille

Les éco-ambassadeurs feront à cette occasion une animation/formation auprès des foyers volontaires à cette démarche de réduction des déchets à la source.

**Zoom sur le compostage collectif :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence met à disposition des associations d'habitants, bailleurs sociaux ou syndicats de copropriété des composteurs collectifs à partir de 20 foyers volontaires, par signature d'une convention de partenariat.

La mise à disposition des composteurs (soit 3 bacs : 1 à compost, 1 à maturation et 1 à broyat) est gratuite et complétée par un accompagnement des foyers volontaires durant une année comprenant la formation initiale, retournements du compost, et animations autant que de besoin assurés par les Eco Ambassadeurs de la Métropole. Seuls les bio seaux sont payants à hauteur de 5 euros par foyer volontaire. A la date anniversaire de signature de la convention le partenaire est propriétaire du dispositif de compostage et devient alors autonome.

Actuellement sur le territoire Marseille Provence, il y a 37 sites de compostage collectif (résidences, jardins partagés, associations, et 1 composteur de rue sur les allées Gambetta). 14 nouveaux projets en cours dont 2 projets de composteurs de rue.

**CONTACT PRESSE**

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE  
Charlotte BONNEAUD  
T : 04 91 99 73 72  
[charlotte.bonneaud@ampmetropole.fr](mailto:charlotte.bonneaud@ampmetropole.fr)

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE  
Responsable du Service Presse : Stéphane GIREAU  
T : 04 91 997 997  
[stephane.gireau@ampmetropole.fr](mailto:stephane.gireau@ampmetropole.fr)